



## LA COMPAGNIE DES ALPES MET EN PLACE UN PRET GARANTI PAR L'ETAT SAISON DE 269.000.000 €

Paris, le 23 décembre 2020 – La Compagnie des Alpes annonce la signature d'un Prêt Garanti par l'Etat Saison (« PGE Saison »<sup>1</sup>), en complément du premier PGE de 200 M€ annoncé le 19 juin dernier.

Cette opération est souscrite auprès des partenaires bancaires historiques du Groupe, présents dans la ligne RCF de 250 M€, qui ont ainsi renouvelé leur confiance dans le Groupe.

Ce PGE Saison est destiné à renforcer la position de liquidité de la Compagnie des Alpes dans le contexte de crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19.

D'un montant de 269 M€, il est conclu pour une durée initiale de 12 mois. Cette durée d'un an peut être prorogée une fois, à la main du Groupe, d'un à cinq ans, portant ainsi la durée maximum du prêt à six ans à partir de la date de signature. Il est garanti à hauteur de 90% par l'Etat français.

La mise à disposition des fonds interviendra avant la fin de l'année 2020.

Le contrat de prêt a été aligné sur la documentation existante du RCF et du premier PGE de 200 M€ souscrit précédemment par le Groupe.

La Compagnie des Alpes a été conseillée par le cabinet Herbert Smith Freehills Paris LLP. La Société Générale est intervenue en qualité de coordinateur et d'agent du crédit et Allen&Overy est conseil des banques.

*Dans l'environnement de crise créé par la Covid-19, le Groupe fait face à un grand nombre d'incertitudes qui rendent extrêmement compliquée l'appréciation des différents impacts sur les résultats du Groupe à très court terme voire à moyen terme. Ces impacts dépendront de multiples facteurs et notamment de la date de reprise de nos activités, des mesures de prévention décidées par les gouvernements des pays où le Groupe exerce ses activités et de l'impact que cette crise aura à court terme sur les comportements des consommateurs.*

---

<sup>1</sup> Le PGE Saison est une des mesures annoncées par le gouvernement dans le cadre du plan de soutien mis en place pour le secteur de tourisme. C'est un prêt garanti par l'Etat avec des conditions plus avantageuses que celles d'un PGE classique. En effet, alors que le plafond d'un PGE est de 25% du chiffre d'affaires 2019, celui du PGE Saison est basé sur les trois meilleurs mois de l'année 2019.



Prochains rendez-vous :

- Chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> trimestre de l'exercice 2020/2021 : Jeudi 21 janvier, après bourse
- Assemblée Générale des actionnaires : Jeudi 25 mars, matin
- Chiffre d'affaires du 2<sup>ème</sup> trimestre de l'exercice 2020/2021 : Jeudi 22 avril, après bourse
- Résultats du 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice 2020/2021 : Mercredi 26 mai, après bourse

[www.compagniedesalpes.com](http://www.compagniedesalpes.com)

Depuis sa création en 1989, la Compagnie des Alpes (CDA) s'est imposée comme un leader incontesté de l'industrie des loisirs. Le Groupe opère aujourd'hui 11 domaines skiables et 13 parcs de loisirs de grandes renommées dans une démarche intégrée d'excellence opérationnelle et de qualité au service de la Très Grande Satisfaction de ses clients mais aussi des territoires dans lesquels elle est présente. La Compagnie des Alpes exporte aussi son expertise dans le cadre de missions d'assistance et de conseil dans diverses régions du monde. Forte de son expertise, la Compagnie des Alpes s'est également adaptée aux évolutions de consommation : très impliquée dans la rénovation de l'hébergement en montagne, elle y a aussi développé un réseau d'agences immobilières, elle développe en propre des hôtels thématiques auprès de ses parcs d'envergure nationale et est depuis 2018 le 1<sup>er</sup> tour opérateur de distribution de séjours de ski en ligne en France. Au cours de son exercice clos le 30 septembre 2020, elle a accueilli plus de 16,5 millions de visiteurs et réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 615,6 M€.

Avec près de 5.000 collaborateurs, la Compagnie des Alpes construit avec ses partenaires des projets générateurs d'expériences uniques, à l'opposé d'un concept standardisé. Des loisirs d'exception pour le plus grand nombre.

- Domaines Skiables opérés par la CDA : La Plagne, Les Arcs, Peisey-Vallandry, Tignes, Val d'Isère, Les Menuires, Méribel, Serre Chevalier, Les Deux Alpes, Flaine, Samoëns – Morillon
- Parcs de Loisirs opérés par la CDA : En France : Parc Astérix, Futuroscope, Walibi Rhône-Alpes, Grévin Paris, France Miniature ; en Belgique : Walibi Belgium, Aqualibi, Bellewaerde, Bellewaerde Aquapark ; aux Pays-Bas : Walibi Holland, en Suisse : Chaplin's World ; en Autriche : Familypark ; au Canada : Grévin Montréal.



CDA fait partie des indices CAC All-Shares, CAC All-Tradable, CAC Mid & Small et CAC Small.  
ISIN : FR0000053324 ; Reuters : CDAF.PA ; FTSE : 5755 Recreational services

**CONTACTS :**

Compagnie des Alpes :	Denis HERMESSE	+33 1 46 84 88 97	<a href="mailto:denis.hermesse@compagniedesalpes.fr">denis.hermesse@compagniedesalpes.fr</a>
	Sandra PICARD	+33.1 46 84 88 53	<a href="mailto:sandra.picard@compagniedesalpes.fr">sandra.picard@compagniedesalpes.fr</a>
	Alexis d'ARGENT	+33 1 46 84 88 79	<a href="mailto:alexis.dargent@compagniedesalpes.fr">alexis.dargent@compagniedesalpes.fr</a>
Corpus :	Xavier YVON	+33.6 88 29 72 37	<a href="mailto:xavier.yvon@corp-us.fr">xavier.yvon@corp-us.fr</a>